Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 7/10/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES D DU CONSEIL MUNIC ID: 095-219506128-20250929-DEL34092025-DE



N° 34.09.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, ne s'est pas réuni pour défaut de quorum au sens de l'article L2121 17 du CGCT. La séance a été reportée au vingt-neuf septembre 2025 à vingt heures trente et s'est tenue dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire

Date de convocation: 25 septembre 2025

Etaient présents :

Date d'affichage: 25 septembre 2025

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur KOVAC, Madame RODRIGUES, Monsieur CHARPENTIER, Madame CABRERA, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS,

Nombre de conseillers:

Madame LE MILLOUR, Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Monsieur ESNEE, Madame JAKIC, Conseillers Municipaux délégués,

En exercice: 26

Monsieur JANIVEL, Madame THEMIOT, Monsieur SAINTE BEUVE, Monsieur LUNAZZI, Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux.

Présents: 19

Formant la majorité des membres en exercice

Votants: 24

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Monsieur ROMERO Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DA CRUZ Madame TOURBEZ a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE Madame TESSON a donné pouvoir à Monsieur LUNAZZI Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE Absentes excusées :

Madame AMBERT Madame HAFED

Secrétaires de séance :

Monsieur KOVAC et Monsieur SAINTE BEUVE

Modification du règlement intérieur de l'école municipale de musique et de danse

RAPPORTEUR: Madame Laetitia DOS RAMOS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal;

VU le règlement intérieur de l'école municipale de musique et de danse adopté par délibération n° 34.09.2022 en date du 21 septembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter ce règlement afin de garantir un adapté aux besoins de chacun ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 095-219506128-20250929-DEL34092025-DE

CONSIDERANT que les modifications apportées portent notamment sur :

- · des changements dans l'organisation interne,
- l'amélioration de la vie collective par la clarification des règles de comportement et le renforcement des dispositions favorisant le respect entre élèves, enseignants et personnel communal,
- des précisions administratives concernant les modalités de paiement via le portail famille, ainsi que les conditions d'inscription et de réinscription,

CONSIDERANT que la modification du règlement intérieur a été présentée et discutée lors de la commission culturelle du 17 septembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ ACCEPTE la mise à jour du règlement intérieur de l'école municipale de musique et de danse.
- ⇒ **AUTORISE** et de **DONNE** pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer cette délibération et tout document s'y apportant.

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2025

Le Maire

Patrice GEBAUER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.